

PREFECTURE DE L'AUBE

Direction des Politiques de l'Etat
Bureau de l'Environnement

ARRETE INTERPREFECTORAL MODIFICATIF N°99- 3588 A

21 août 99

Comité de pilotage local
pour l'élaboration du document d'objectifs
du site NATURA 2000 n° 50 " Prairies de la Voire et de l'Héronne "

Le Préfet de l'Aube
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le Préfet de la Haute-Marne
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

VU la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement " NATURA 2000 " du 26 février 1999 ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 99-3096 A du 19 août 1999 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 N° 50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » ;

SUR proposition de Mme et M. les secrétaires généraux des préfetures de l'Aube et de la Haute-Marne,

ARRETE

Article 1er - L'arrêté interpréfectoral susvisé est complété dans son article 2 comme suit :

- M. le Président de la confédération paysanne de la Haute Marne ou son représentant.

Le reste sans changement.

Article 2 - Mme et M. les secrétaires généraux des préfectures de l'Aube et la Haute Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera notifiée à chaque membre du comité.

Fait à TROYES, le 30 septembre 1999

Fait à CHAUMONT, le 21 SEP 1999

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

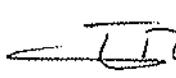
signé

signé

Françoise FUGIER

Marc DROUET

Pour expédition,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,



Isabelle DENOEL